

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Le 3 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue **le 2 novembre 2020** à 19h33, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Membres du conseil

présents :

Monsieur Daniel Braün
Madame Sylvie Giroux

Monsieur Charles Brochu
Monsieur Fernand Leclerc

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Messieurs Eric Courteau et Johnny Vander Wal sont absents et leur absence a été motivée.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

Tous les membres du conseil et Julie Létourneau sont présents à la salle du conseil en maintenant les directives de distanciations recommandées par le gouvernement.

M. Michel Perreault est relié à partir de sa résidence via son ordinateur portable en mode direct.

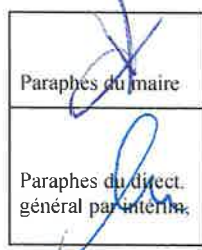
2020-253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.26.1 et 8.26.2, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
4. Correspondance
5. Divers comités (s/o)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet du règlement numéro 573 – Augmentation du fonds du roulement à 200 000\$
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Acceptation de la demande de paiement no. 2 et honoraires supplémentaires – Deloitte SENCRL
 - 8.2 Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de participation au trio Desjardins 2021
 - 8.3 Acceptation de la demande de paiement de la firme Eskair Aménagement - Parc urbain Chemin de la Rivière
 - 8.4 Commission scolaire des Sommets – Plan triennal
 - 8.5 Avis de changement numéro 8 (ODC-08) – Travaux de HDV
 - 8.6 Avis de changement numéro 09 (ODC-09) – Travaux de HDV
 - 8.7 Acceptation de la demande de paiement numéro 2 : Construction Alain Morin Inc. – Projet de réaménagement bureau Hôtel de Ville
 - 8.8 Acceptation de l'avis d'intention de GestimAction Inc. pour le report des travaux de réfection de la structure du chemin de la Vallée sur une longueur de 320 mètres travaux de 320 mètres chemin De La Vallée – soumission



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

- 8.9 Présentation de la reddition de compte PAVL – chemins Barker, Healy et Mc Laughlin (100 000\$) auprès du MTQ
 - 8.9.1 Acceptation du financement des travaux d'amélioration des travaux sur les chemins Barker, Healy et Mc Laughlin
- 8.10 Appui à la FQM concernant le projet de loi 67 vise à retirer un de nos pouvoirs de zonage : interdiction pour les locations de type AIRBNB pour les résidences principales sur le territoire
- 8.11 Acceptation du mandat de relevé topographique – carrière et sablière : HBG Arpenteurs – M. Éric Bachand
- 8.12 Comité ÉLÉ – Demande de dons
- 8.13 Diabète – Campagne Souriez et portez du Bleu
- 8.14 Légion Royale Canadienne – Achat de couronne et don 2020
- 8.15 Société d'Histoire du Comté de Richmond – Demande de dons
- 8.16 Centre d'Art de Richmond – Appui au projet de l'escalier
- 8.17 MRC – Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2021
- 8.18 Trans-Appel – Adhésion au transport adapté pour l'année 2021 et acceptation du prix de la quote-part
- 8.19 Demande de monsieur Guy Thauvette – modification du chemin Sterrett Mine pour le chemin De La Mine Sterrett
- 8.20 Acceptation du rapport de mise à jour rapport (04) d'évaluation du réseau routier et du plan d'intervention de voirie – Octobre 2020
- 8.21 Panier de Noël – Dons 2020
- 8.22 Entériner la demande d'appui au Cercle des fermières
- 8.23 Installation des mâts pour drapeaux
- 8.24 Acceptation de la commande des comptes de taxes bilingues
- 8.25 Acceptation de la proposition de l'offre des assurances collectives – Sunlife : Programme SunAvantage auprès des employés de la municipalité
- 8.26 Varia
 - 8.26.1 Technic Réseau Conseil - Acceptation de la soumission pour des caméras à l'extérieur du bureau municipal
 - 8.26.2 Offre de prix à Monsieur Robert Marchand – achat d'une partie du chemin Lavigne
- 9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
 - 9.1 Rapport du Maire : faits saillants du rapport financier 2019
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 7 décembre 2020

2020-254 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-254-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

2020-254-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

**2020-254-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit
adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposés à la table du conseil et les suivis demandés par
les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

2020-255 FINANCE

2020-255-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à
payer au montant de 135 906,26\$, tels que présentés aux membres
du conseil.

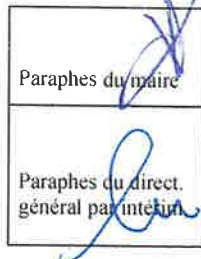
**2020-255-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET
DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER
RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine les dépenses
incompressibles au montant de 9 541,94\$, tels que présentés aux
membres du conseil et d'entériner les dépenses déjà autorisées par
le conseil au montant de 25 410,61\$ tel que présenté aux membres
du conseil.

**2020-255-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE
DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte les frais de déplacements au montant de 140,31\$ et autorise les déboursés.

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine les versements des salaires nets pour le mois d'octobre 2020 au montant de 20 761,30\$ ainsi que les déductions à la source du mois de septembre 2020 au montant de 13 326,07\$.

2020-256 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT ET DISPENSE DE LECTURE

2020-256-1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 573 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT À 200 000\$

Monsieur le conseiller Daniel Braün donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 573 – augmentation du fonds de roulement à 200 000\$.

2019-256-2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT À 200 000\$

Il est, par la présente, proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu unanimement;

QUE le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 573 décrétant le montant autorisé au fonds de roulement à 200 000\$ soit une augmentation de l'ordre de 120 000;

QUE le projet de règlement numéro 573 soit adopté à une séance subséquente.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2020-257 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 ET HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – DELOITTE SENCRL

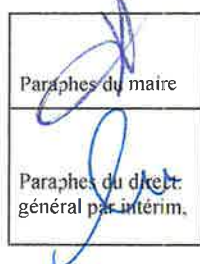
Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement no. 2 et honoraires supplémentaires de Deloitte sencrl, tel que représenté par la facture numéro 8001398386, le tout en date du 8 octobre 2020.

Que le montant total de 8 680 \$ plus taxes se détail comme suit :

5006

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Versement no. 2 – contrat de base :	2 150 \$
Honoraires supplémentaires :	6 530 \$

Que la municipalité de Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder au versement de la somme précitée auprès de la firme Deloitte.

2020-258 TRIO DESJARDINS 2021 – DEMANDE DE PARTICIPATION 2021

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise la participation au Trio Desjardins 2021 avec un montant de 500\$ à inscrire dans la liste des dons 2021 lors de l'adoption du budget 2021.

2020-259 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE LA FIRME ESKAIR AMÉNAGEMENT – PARC URBAIN CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement représenté par la facture numéro 201978 datée du 21 octobre 2020 de Eskair pour l'aménagement du parc municipal situé au 292, Chemin de la Rivière.

Que le montant de 3 000\$ plus taxes soit accepté.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder au paiement auprès de l'entreprise Eskair aménagement, le tout tel référence au mandat accordé selon la résolution 2019-145.

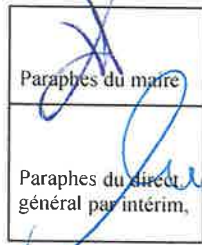
2020-260 COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS – PLAN TRIENNAL

ATTENDU QUE la commission Scolaire des Sommets a transmis à la municipalité du Canton de Cleveland, son plan triennal pour consultation et des dossiers particuliers en lien avec celui-ci;

ATTENDU QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du plan triennal 2021-2022 à 2023-2024;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du dossier particulier en lien avec le maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes;

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

EN ACCORD avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024.

EN ACCORD avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles primaires Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes.

2020-261 AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO 8 (ODC-08) – TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'ordre de changement (ODC-08) tel que recommandé par M Denis Baril architecte pour la démolition de deux (2) sections de la dalle sur pontage présente autour de la voûte existante.

Que la proposition de Construction Alain Morin Inc. au montant ci-après :

ODC-08 : 1473,33\$ plus taxes applicables, sous la formule de dépenses contrôlées.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dossier.

2020-262 AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO 9 (ODC-09) – TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

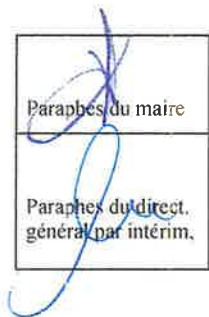
Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'ordre de changement (ODC-09) tel que recommandé par M Denis Baril architecte pour l'ajout d'un système de clef à puce pour portes, le déplacement du système d'alarme existant et travaux électriques.

Que la proposition de Construction Alain Morin Inc. au montant ci-après :

ODC-09 : 16 744,44 \$ plus taxes applicables.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dossier.

**2020-263 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 :
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC. – PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT BUREAU HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande de paiement tel que représenté par le certificat de paiement no. 2 de Construction Alain Morin Inc. et recommandé par M. Denis Baril, architecte, le tout en date du 27 octobre 2020.

Que le certificat de paiement se détail comme suit, à savoir :

Prix révisé du contrat	325 528.14\$
Montant des travaux exécutés à ce jour	<u>92 189.72\$</u>
Montant de la retenue contractuelle (10%)	<u>(9 218.97\$)</u>
Total payable à ce jour	82 970.75\$
Demandes antérieurs (-)	<u>(15 114.00\$)</u>

Montant de la présente demande **67 856.75\$**
Le tout plus taxes applicables

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à procéder au paiement au montant total de 78 018.30\$ taxes incluses auprès de l'entreprise Construction Alain Morin Inc.

**2020-264 ACCEPTATION DE L'AVIS D'INTENTION DE GESTIMATION INC.
POUR LE REPORT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
STRUCTURE DU CHEMIN DE LA VALLÉE SUR UNE LONGUEUR DE
320 MÈTRES TRAVAUX -SOUMISSION**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'avis d'intention de Gestimation Inc. afin de reporter le délai d'exécution du projet de réfection de la structure du chemin de la Vallée sur une longueur de 320 mètres, le tout au printemps 2021.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à préparer le contrat de construction et autres documents nécessaires pour le dossier.

Que les parties reconnaissent que le contrat devra se faire selon les mêmes termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 29 juillet 2020.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

2020-265 PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTE AU PROGRAMME PAVL (NO. 03078-1-42110) – CHEMINS BARKER, HEALY ET MC LAUGHLIN (100 000\$) AUPRÈS DU MTQ

- ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Daniel Braün, conseiller
Appuyée par M. Charles Brochu, conseiller
Et qu'il est unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 138 128,64\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour la présentation de ladite reddition de compte.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2020-265-1 ACCEPTATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS BARKER,
HEALY ET MC LAUGHLIN**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise la direction générale à approprier la somme de 18 499,21\$ à même la réserve des redevances : gravière sablière cumulée au 31 décembre 2019.

Que faisant aux sources de financements de la part du MTQ (100 000\$) et de celle précitée, le solde au montant de 19 629,25\$ sera assumé par le fonds général de l'année en cours.

**2020-266 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À
LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

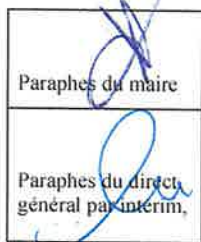
CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

- CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;
- CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;
- CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;
- CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux

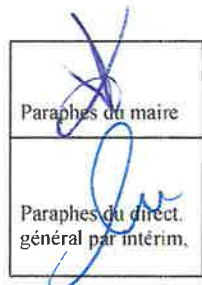
Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2020-267 ACCEPTATION DU MANDAT DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – CARRIÈRE ET SABLIERE HBG ARPENTEURS – M. ERIC BACHAND

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de mandat de HBG arpenteurs, représenté par M. Éric Bachand pour la réalisation de relevés topographiques situé sur le site du lot 6 293 785, propriété de Marcel et Réal Couture, le tout compte tenu de l'exploitation de gravière/sablière au courant des prochaines années.

Que la proposition au montant de 3200\$ plus taxes soit acceptée.

2020-268 COMITÉ ÉLÉ – DEMANDE DE DONS

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Charles Brochu
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité autorise un don au montant de 105\$ au Comité ÉLÉ, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2020.

2020-269 DIABÈTE – CAMPAGNE SOURIEZ ET PORTEZ DU BLEU

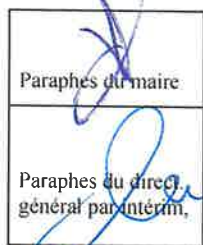
Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland supporte la campagne Souriez et portez du bleu de Diabète Estrie et invite les amis, proches et collègues à porter du bleu le vendredi 13 novembre 2020.

2020-270 LÉGION ROYALE CANADIENNE – ACHAT DE COURONNE ET DON 2020

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité autorise l'achat d'une couronne à la Légion Royale Canadienne au montant de 75\$ et un don au montant 75\$, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2020.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2020-271 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU COMTÉ DE RICHMOND – DEMANDE DE DONS

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité autorise un don au montant de 500\$ à la Société d'histoire du comté de Richmond pour l'année 2021;

QUE cette dépense soit prévue lors de l'adoption du budget 2021.

2020-272 CENTRE D'ART DE RICHMOND – APPUI AU PROJET DE L'ESCALIER

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité appuie le projet de l'escalier au projet rajeunissement du grand escalier central qui remonte à 1985.

2020-273 MRC – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2021

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

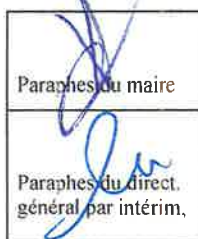
ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland réserve un montant de 2 200\$ pour l'année 2021 selon la répartition suivante : 38 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2020-274 TRANS-APPEL – ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2021 ET ACCEPTATION DU PRIX DE LA QUOTE-PART

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désirent offrir le service de transport adapté à sa population ;

ATTENDU QUE pour donner ce service, la municipalité du Canton de Cleveland doit désigner l'organisme mandataire pour le service de transport adapté ;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la quote-part établie à 4,12\$ par personne pour un montant total de 6 394,24\$;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 : 3,75\$ pour un déplacement local, 8,25\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Trans-Appel Inc.

2020-275 DEMANDE DE GUY THAUVETTE – MODIFICATION DU CHEMIN STERETT MINE POUR LE CHEMIN DE LA MINE STERRETT

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland faisant suite à la demande de M. Guy Thauvette concernant l'appellation du chemin Sterrett Mine, une vérification a été faite auprès de la commission de toponymie du Québec.

Que le résultat de la vérification indique que ce chemin n'a pas déjà eu pour nom : chemin De La Mine Sterrett.

Que les membres du conseil considèrent que l'appellation "Sterett Mine" doit demeurer inchangée pour ce chemin.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2020-276 ACCEPTATION DU RAPPORT DE MISE À JOUR RAPPORT (04) D'ÉVALUATION DU RÉSEAU ROUTIER ET DU PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE – OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte le rapport de mise à jour d'évaluation du réseau routier et du plan d'intervention de voirie, tel que présenté par la compagnie FNX INNOV daté du 26 octobre 2020.

2020-277 PANIER DE NOEL – DONNS 2020

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland autorise un montant de 1000\$ au Panier de Noel, étant donné la situation exceptionnelle de la COVID19, il n'y aura aucune collecte de nourritures dans les commerces cette année.

Que la dépense prévue de 400\$ soit puisée dans le poste dons, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2021.

Que la dépense de 600\$ de surplus à titre de dons pour cet organisme non prévu au budget 2020 soit affectée dans le poste « Dons-Divers 2020 »;

2020-278 ENTÉRINER LA DEMANDE D'APPUI AU CERCLE DES FERMIERES

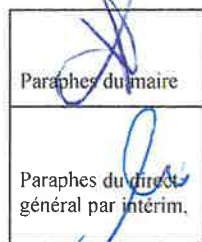
Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland entérine la lettre d'appui qui a été posté le 9 octobre 2020, pour supporter l'initiative du Cercle des fermières de Richmond dans le cadre du dépôt de leur demande de subvention du programme *Nouveaux horizons pour les aînés*.

2020-279 INSTALLATION DES MÂTS POUR DRAPEAUX

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland en considération des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville et de l'aménagement extérieur qui sera réalisé en



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2021, procèdera à l'installation des mâts pour les drapeaux en 2021.

Que compte tenu du plan d'aménagement à réaliser, les drapeaux seront installés en façade du bâtiment soit sur la portion verticale de l'avant-toit.

2020-280 ACCEPTATION DE LA COMMANDE DES COMPTES DE TAXES BILINGUES

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil du Canton de Cleveland autorise la direction générale à procéder à la commande et à l'envoi de taxes bilingues pour l'année financière 2021.

Que le conseil du Canton de Cleveland confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur.

2020-281 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'OFFRE DES ASSURANCES COLLECTIVES – SUNLIFE : PROGRAMME SUNAVANTAGE AUPRÈS DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition tel que présenté par la firme SFL Gestion de Patrimoine, du 1650, rue King Ouest, bureau 104, Sherbrooke, représenté par M. Jocelyn Guimond courtier, le tout faisant suite à un appel d'offre sur invitation lors du renouvellement annuel.

Que l'offre la plus avantageuse est celle déposée par la compagnie - Sunlife : Programme Sunavantage -, et représentant une augmentation des coûts mensuel et annuel de 12,25% par rapport à la facturation actuelle.

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise le maire M. Herman Herbers et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout documents relatifs au dossier.

2020-282 TECHNIC RÉSEAU CONSEIL - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR DES CAMÉRAS À L'EXTÉRIEUR DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün
Appuyé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim,

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'offre de prix soumis par Technic Réseau Conseil pour l'installation des caméras à l'extérieur du bureau municipal.

Que l'offre au montant de 1657,46\$ plus taxes soit acceptée.

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout documents relatifs au dossier.

2020-283 DEMANDE DE MONSIEUR ROBERT MARCHAND – ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN LAVIGNE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Appuyé par la conseillère Sylvie Giroux
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que la municipalité du Canton de Cleveland ait pris acte de la demande de M. Robert Marchand daté du 31 août 2020 dont l'objet est d'acheter une portion du chemin Lavigne actuellement propriété de la municipalité.

Que l'acquéreur s'engage à faire valider auprès d'un arpenteur le plan projet de cadastre, le tout afin de valider s'il y a enclave ainsi que le nouveau frontage du terrain.

Qu'advenant que le nouveau frontage ne respecte pas la réglementation en vigueur, l'acquéreur devra procéder à une demande de dérogation mineure pour rendre conforme la propriété et déboursier les frais inhérents.

Que l'acquéreur devra prendre en charge les frais professionnels au niveau de l'arpentage et du notaire instrumentant.

Que faisant suite aux discussions, les membres du conseil demande un prix de 1000\$ pour la cession de cette portion de chemin ayant une dimension approximative de plus ou moins 375m².

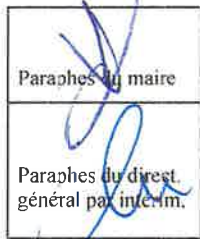
Que la demande soit faite auprès de la direction générale afin compléter les analyses du dossier et à présenter ultérieurement les documents nécessaires afin de compléter la transaction, s'il y a lieu.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants 2019 selon l'article 176.2.2 Code municipal du Québec.

La publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2019 seront faits par Le Jaseur et sur le site internet de la municipalité.

Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2019

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, votre conseil municipal et moi sommes fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019 de la Municipalité.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été déposés à la séance extraordinaire qui a eu lieu le 23 septembre dernier. Ces états financiers consolidés, le sommaire de l'information financière et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ peuvent être consultés au bureau municipal sis au 292 chemin De la Rivière, aux heures d'ouvertures de bureau.

Le Rapport financier 2019

Les états financiers démontrent des revenus de fonctionnement de 1 838 962 \$ et les revenus d'investissement de 63 877 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 1 902 839 \$. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 047 777 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissements, affectations, etc.) les résultats indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 105 162 \$. Le surplus accumulé (affecté et non affecté) totalise la somme de 406 410 \$ au 31 décembre 2019.

La firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a émis une opinion à l'effet que les états financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier contient une mention sur la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil. Nous vous présentons les principaux éléments de rémunération de vos élus pour 2019 (règlement no. 557).

Maire	17 614 \$	allocation	8 807 \$
Conseillers (ères)	3 977 \$	allocation	1 989 \$

Rémunération de la MRC du Val-Saint-François à titre de membre du conseil (ou remplaceant) :

Maire : Rémunération :	3 421.03 \$	Conseiller No. 4 :	Rémunération : 140.81\$
Allocation :	1 710.68 \$		Allocation : 70.41\$

À l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont également reçu une rémunération additionnelle de 83.00 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 41.50 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont il est membre et à laquelle il assiste.

Année 2020 (en cours)

Bien qu'elle ne soit pas terminée, l'année en cours a été fébrile en investissements. Avec l'apport de subvention du Ministère des transports du Québec, nous avons réalisé d'importantes améliorations sur les chemins de la Vallée, Rivière et Mc Laughlin en particulier. Également, nous sommes à compléter les travaux de rénovation des bureaux de l'Hôtel de Ville et avons procédé à la réfection du terrain de balle du Parc Lamoureux. L'achat d'un véhicule totalement électrique a été réalisé afin de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Le budget 2021 est prévu être adopté le 16 décembre 2020.

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Denis Auclair et Marcel St-Pierre sur les points suivants :

- Club Lion – aucun budget pour l'aide alimentaire
- Comptes de taxes détaillés
- CPTAQ – refus

2020-284 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc
Et résolu que la séance soit levée à 21h21.


Herman Herbers, Maire


Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 2^{ième} jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.


Herman Herbers, Maire